



CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

PROGRAMMATION DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

1. INSCRIPTION/PAIEMENT

1.1 Inscription

Vous pouvez vous inscrire sur nos voyages auprès de nos conseillers (en agences ou par téléphone). Votre inscription est définitive à compter de la réception du bulletin d'inscription (BI) complété, daté et signé.

1.2 Modalités de paiement, selon les cas :

a) Pour toute inscription d'un de nos voyages :

. 30 % d'acompte à la date d'inscription. Le solde devra être intégralement payé 30 jours avant la date de départ.

. 100% du prix des billets d'avion à la date d'édition du billet.

. A moins de 30 jours de la date du départ, paiement du montant total du voyage incluant les frais d'inscription et prime d'assurance (si souscrite).

b) Détail des frais inhérents à toute inscription

. 20 € de frais de dossier par voyage et par personne.

. 20 € pour une réservation aérienne en France

. 30 € pour une réservation aérienne en Europe et au Maghreb

. 40 € pour une réservation aérienne hors France, Europe et Maghreb.

Pour tout paiement, une facture vous est adressée au plus tard dans les 15 jours suivant tout encaissement. Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ.

Tout retard dans le paiement d'un acompte ou du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus à l'article 5.

Tout paiement à moins de 15 jours de la date de départ devra être effectué par carte bancaire ou en espèces dans la limite prévue par l'article L 112-8 du Code Monétaire et Financier soit un montant de 3000 €.

La prime de l'assurance voyage proposée par SoloSeniors'Tours est payable au moment de l'inscription.

2. PRIX

Les prix indiqués sur nos supports de commercialisation ont été établis à une date donnée,

cependant ils peuvent être réactualisés à tout moment en fonction de certaines données économiques liées notamment aux coûts moyens de transport. Tous nos prix s'entendent par personne sur la base d'une chambre double, ils vous seront confirmés au moment de la validation de votre réservation. Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Ils sont basés sur un nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ, jusqu'au jour de retour.

Nota : Aucune contestation concernant nos prix ne pourra être acceptée après l'inscription au voyage.

2.1 Taxe d'aéroport

Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le participant qui s'inscrit en accepte par avance la répercussion éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'à 30 jours du départ.

2.2 Ecotaxe

Pour limiter les effets de la pollution, les autorités italiennes ont instauré dans certaines de leurs villes touristiques un système de taxation. Désormais nous payons une taxe qui sera perçue en sus du prix forfaitaire du voyage et qui est obligatoire.

3. REVISION DES PRIX

Les prix indiqués sur nos brochures ont été déterminés en fonction des données suivantes : Nombre de nuitées hôtelières, de repas, de prestations payantes mentionnées dans nos programmes payables en euros ou en devises étrangères.

Redevances et taxes afférentes aux prestations (Référence taxes : juin 2012).

Taux de change interbancaire.

TVA dans certains pays d'UE.

SoloSeniors'Tours se réserve le droit de modifier les prix de ventes de ses brochures (tant à la hausse qu'à la baisse) en cas de modification significative de l'une et/ou l'autre de ces données. Elle(s) sera(ont) intégralement répercutée(s) dans nos tarifs (cf. article R211-8 du code du tourisme).

En cas de majoration supérieure à 10 % du prix de la brochure, le client a la faculté d'annuler son contrat pour modification substantielle, ce, sans avoir à supporter aucun frais d'aucune

sorte, dès qu'il aura notifié par lettre recommandée son intention, dans le délai de 8 jours, francs à compter de la réception de l'information sur la variation du prix. En aucun cas pour les clients déjà inscrits, aucune réévaluation ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ.

Concernant des éventuelles taxes de sorties du territoire, il est possible que certains clients se voient réclamer des suppléments dans les aéroports, ces suppléments ne feront pas l'objet de remboursement au retour.

Nos prix comprennent :

Le transport en autocar Grand Tourisme, l'aérien, l'hébergement et repas selon programme, les visites guidées telles que mentionnées.

Nos prix de comprennent pas :

Les visas, les taxes locales (payable sur place), les écotaxes, les boissons hors programme, le supplément chambre individuelle, l'assurance annulation, les excursions non mentionnées au programme, les pourboires et dépenses personnelles.

4. DUREE DES VOYAGES

Sont inclus dans la durée des voyages :

- Le jour du départ à partir de l'heure et du lieu de convocation aéroport

- Le jour du voyage retour jusqu'à l'heure d'arrivée (atterrissage du vol) sur le lieu indiqué sur votre convocation aéroport

Nota : Le premier et le dernier jour sont toujours des journées de transport, le client ne pourra donc prétendre à aucune indemnité en cas de retards liés au transport aérien dus à des circonstances extraordinaires.

5. CONTRAT

5.1 Modification du contrat

Changement de nom :

Pour les voyages aériens ou croisière, tout changement de nom intervenant à moins de 30 jours du départ entraîne la réémission du billet selon les conditions des compagnies aériennes. Toute modification dans l'orthographe, du nom, du prénom, entraîne des frais à la charge du client, celui-ci doit être identique aux pièces d'identités obligatoires présentées à l'inscription du voyage.

5.2 Modification de réservation :

Toute modification de réservation intervenant à plus de 30 jours du départ entraînera un supplément forfaitaire de 60 € par personne.

Toute modification de réservation intervenant dans les 30 jours avant le départ sera considéré comme

une annulation et sera soumise au barème des frais d'annulation ci-dessous.

5.3 Annulation du fait du client

Dans tous les cas, retenue de **30 euros** par personne de frais de dossier non remboursables ainsi que de l'assurance annulation/multirisques éventuellement souscrite.

Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée par la volonté du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ou indemnisation. La non présentation au départ, ainsi que la non présentation des documents administratifs ou sanitaires exigés, équivalent à un cas d'annulation à moins de 2 jours ouvrés avant le départ soit 100 % du prix total du voyage.

Conditions d'annulation particulières pour les excursions à la journée :

Annulation sans frais jusqu'à 72 heures du départ – Annulation à moins de 72 heures du départ : forfait de 25 euros.

Annulation par l'organisateur si le minimum requis n'est pas atteint ou notamment en cas de force majeure.

Conditions d'annulation particulières pour les séjours escapades week-end en autocar :

- de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du prix total du voyage

- de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage

- de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du prix total du voyage

- moins de 2 jours avant le départ : 100 % du prix total du voyage

Conditions d'annulation particulières pour les séjours sur mesure et Tour-opérateurs :

- de 60 à 31 jours avant le départ : 25% du prix total du voyage

- de 30 à 21 jours avant le départ : 50% du prix total du voyage

- de 20 à 8 jours avant le départ : 75% du prix total du voyage

- de 7 à 2 jours avant le départ : 100% du prix total du voyage

100 % de l'aérien s'il a été émis au moment de l'annulation.

Conditions d'annulation particulières pour les opérés :

- de 90 à 61 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage

- de 60 à 46 jours avant le départ : 60 % du prix total du voyage

- de 45 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage

- A moins de 30 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage. En cas de mauvaises

conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de retarder les représentations afin qu'elles aient bien lieu. Si le spectacle est déjà commencé et qu'un orage survient entraînant l'annulation, aucun remboursement ne pourra être versé.

Dans le cas où la suppression du spectacle intervient avant son commencement, ou en cas de force majeure (grève, désordres civils, etc...). Voir conditions de ventes particulières Opéra.

Cas particulier : Opéra en salle extérieure

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de retarder les représentations afin qu'elles aient bien lieu.

Si les intempéries font qu'il est impossible de présenter le spectacle, le remboursement des billets sera effectué.

Si le premier acte de l'opéra est commencé, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Remarque opéra :

Soloseniors'Tours ne peut être tenu pour responsable pour tout changement de distribution.

Conditions d'annulation particulières pour les voyages golf :

Dans tous les cas, retenue de 50 € par personne de frais de dossier non remboursables ainsi que de l'assurance annulation ou multirisques éventuellement souscrite.

- de 90 à 61 jours avant le départ : 120 € de frais de dossier
- de 60 à 46 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
- de 45 à 30 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
- de 29 à 21 jours avant le départ : 85 % du prix total du voyage
- A moins de 20 jours avant le départ : 100 % du montant du voyage

Conditions d'annulation particulières pour l'aérien :

100 % du prix total du voyage dès que le billet est émis.

5.4 Annulation du fait du voyageur

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des voyageurs : épidémie, guerre, grèves, etc... notamment

sur les transports aériens et maritimes.

SoloSeniors'Tours se réserve le droit d'annuler un départ pour les motifs suivants, non limitatifs :

Le nombre insuffisant de participants : soit 15 et 30 personnes pour les excursions à la journée, et 8 personnes sur les escapades week-end, minimum 21 jours du départ sans que le client puisse prétendre à un quelconque dédommagement, même si les frais encourus par ce dernier s'appliquent à une date antérieure

5.5 Départs garantis

Les excursions à la journée gastronomiques, culturelles, sportives nécessitent un minimum de 30 personnes.

Les excursions à la journée bien-être nécessitent un minimum de 15 personnes.

Les escapades week-end nécessitent un minimum de 8 personnes.

6. DEFAUT ENREGISTREMENT

6.1 Du fait du client

SoloSeniors'Tours ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement lorsque le participant ne se présente pas ou présente des documents d'identifications et/ou sanitaires périmés (carte d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations...).

En cas de défaut d'enregistrement du client, il sera retenu 100 % du montant total du voyage, qui ne pourra être pris en charge par la garantie.

6.2 Du fait du voyageur

SoloSeniors'Tours ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu de départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure « intempéries », d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers, ou de mouvements sociaux (grèves). Dans ce cas, les sommes versées par le client ne pourront être remboursées dans leur intégralité.

7. MODIFICATION DE PROGRAMME

En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, en particulier à l'étranger, les participants sont avertis que ce qui leur est décrit constitue la règle mais qu'ils peuvent constater et subir des exceptions. Les fêtes tant civiles que religieuses, congrès, les grèves, émeutes et manifestations dans les pays visités, les mauvaises conditions

météorologiques, sont susceptibles d'entraîner des modifications dans les acheminements par voies terrestres, maritimes ou aériennes ainsi que des changements d'hôtels, de visites ou excursions. Dans certains cas, nous pourrions être amenés à modifier certains moyens de transport durant votre circuit comme notamment du train ou du car à la place de l'avion ou des voitures et minibus à la place d'un autocar, etc... Et donc réaménager le programme et certaines prestations.

L'acheminement sur votre lieu de séjour ou de début de circuit pourra être modifié dans sa durée et dans sa forme. Un décalage maximum de 8 jours sur votre date de départ et de retour pourra avoir lieu ainsi qu'un éventuel regroupement avec d'autres organisateurs de voyages. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de circonstances indépendantes de sa volonté par suite d'événements dus à un cas de force majeure.

Visites de musées, monuments, sites et marchés locaux : nos itinéraires étant établis plusieurs mois à l'avance, il peut exceptionnellement arriver qu'un monument, un musée ou un site, ne puisse être visité comme prévu par suite d'une modification de jour ou d'horaire d'ouverture ou de fermeture, pour entretien, rénovation ou toute autre raison. Nous ne pourrions être tenus pour responsables de cet état de fait et vous remercions de votre compréhension à cet égard.

8. EXCURSIONS

Lors de votre circuit, votre guide vous proposera des excursions facultatives complémentaires. La réservation et le paiement se font sur place, en général en monnaie locale, en dollars ou en euros selon les destinations, mais souvent en espèces, dans la mesure du possible.

Il vous sera indiqué dans votre carnet de voyage le descriptif des excursions susceptibles d'être proposées sur place ainsi que leur tarif à titre indicatif. Un nombre minimum de participants peut s'avérer nécessaire, si celui-ci n'est pas atteint, les excursions peuvent être annulées ou effectuées sur des tours locaux qui ne sont pas toujours commentés en français. Les prix et les programmes des excursions sont donnés à titre indicatif. En cas d'annulation par vous-même (maladie ou autre raison), lorsque celles-ci sont garanties, elles ne sont pas remboursables. De même

lorsqu'une excursion est vendue avec le déjeuner et que vous êtes en pension complète à l'hôtel, le déjeuner ne peut être déductible.

9. AUTOCAR

Nous prenons le soin de choisir des autocars Grands Tourisme et climatisés. Néanmoins, dans certains pays, la qualité des autocars est parfois inférieure au standard Européen. Nous nous en excusons et vous remercions de votre compréhension.

Les places dans l'autocar étant choisies et attribuées par ordre d'inscription, nous vous conseillons de vous inscrire longtemps à l'avance. Nous pouvons être amenés à modifier l'attribution des places, aucune indemnité ne pourra être réclamée par le client.

10. REPAS

Les repas compris dans le prix de votre voyage sont mentionnés dans le texte comme suit : Petit déjeuner, Déjeuner et Dîner. S'ils sont à la charge du client, ils sont mentionnés en libre.

11. POURBOIRES ET DEPENSES PERSONNELLES

Les pourboires aux guides et aux chauffeurs ne sont jamais intégrés au prix de votre voyage. L'usage est, à titre indicatif, de 3 à 4 USD par jour et par personne selon les pays.

12. FORMALITES

Préalablement à la conclusion du contrat, le revendeur informe le client des diverses formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccinations, etc). Leur accomplissement et les frais en résultant incombent au seul client. Ces formalités administratives et sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité Française ; elles sont données à titre indicatif sur notre site.

Des formalités spécifiques sont applicables pour les enfants mineurs et pour les étrangers ; il est du devoir du participant au voyage de se renseigner auprès des autorités administratives compétentes.

Attention: entre votre date de réservation et la date de votre voyage, certaines modifications sont susceptibles d'intervenir.

SoloSeniors'Tours ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des amendes et droits résultant de l'inobservation des règlements douaniers et sanitaires des pays visités.

SoloSeniors'Tours n'a pas pour vocation de s'occuper des formalités et des interventions nécessaires à l'obtention des visas, néanmoins et sur demande du client, **SoloSeniors'Tours** peut s'en charger pour les ressortissants Français uniquement à la seule condition que toutes les pièces justificatives nécessaires au traitement du dossier nous parviennent au plus tard à 45 jours du départ. Les frais de visas et carte de tourisme ne sont pas remboursables à moins de 45 jours du départ.

13. RESPONSABILITE

13.1 Du transporteur

Les conséquences des accidents et incidents pouvant survenir à l'occasion du transport aérien sont régies par les dispositions de la Convention de Varsovie ou les réglementations régissant les transports nationaux du pays concerné.

Par ailleurs le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager avec une diligence raisonnable : les heures indiquées sur leur convocation ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas parties du contrat de titre de transport. De même ces horaires peuvent être modifiés sans préavis. D'autre part, compte tenu des incidents de plus en plus fréquents (grève, retard, etc.), les correspondances ne sont pas garanties y compris dans le cadre de pré ou post acheminement émis sur le même billet : en l'occurrence aucun remboursement ni indemnité ne pourront être accordés. Les vols peuvent être directs avec ou sans escales ou comporter une escale avec changement d'appareil. En outre, le transporteur se réserve le droit, en cas de fait indépendant de sa volonté ou contrainte technique, d'acheminer la clientèle par tous modes de transport de son choix avec une diligence raisonnable sans qu'aucun dédommagement ne puisse être revendiqué par les passagers.

Transport maritime : pour des raisons de sécurité des passagers, les navires rapides ne sont pas autorisés à effectuer les traversées par mauvais temps (vent, tempête, forte houle...).

Il peut également arriver qu'une traversée soit annulée, y compris le jour même du départ, pour d'autres raisons (réquisition pour sauvetage en mer, avaries, grève...). La compagnie maritime est alors seule compétente pour proposer une traversée de nuit,

aucun remboursement de la première nuitée ne pourrait être demandé, celle-ci restant due à l'hôtelier.

13.2 Du vendeur

SoloSeniors'Tours agit en qualité d'intermédiaire entre le client et le transporteur aérien. Dès lors, **SoloSeniors'Tours** ne maîtrise pas les horaires de transport. En cas de modification des horaires, de retard des moyens de transport, la responsabilité de **SoloSeniors'Tours** ne pourra être engagée que si cette modification des horaires ou si le retard excède 48 heures. Dans l'hypothèse où le retard est lié à un cas de force majeure, le délai de 48 heures commence à courir du moment où le cas de force majeure a disparu. Il est donc conseillé au client de ne prévoir aucun engagement dans les 48 heures précédant ou suivant les dates de vols aller/retour, de même pour les délais de transit/correspondance.

SoloSeniors'Tours est assuré chez Hiscox au titre de l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle qui couvre les dommages corporels et matériels qui pourraient être causés aux participants par suite de défaillance de nos services.

14. ASSURANCES

SoloSeniors'Tours propose à ses clients de façon facultative (avec supplément) une palette d'assurance afin de garantir un voyage totalement sécurisé. Cette assurance est proposée par notre partenaire, le groupe PRESENCE.

ANNULATION (AX2018130)	BAGAGES
ASSISTANCE (AX2018131)	BAGAGES
MULTIRISQUES LOISIRS SANS MOTIF (AX2018140)	
MULTIRISQUES PACK PREMIUM (AX2018135)	
MULTIRISQUES (AX2018138)	GOLF

En cas d'annulation, vous devez impérativement informer votre agence par tous moyens à votre convenance. L'assurance souscrite (annulation ou multirisques) ne sera jamais remboursable quelle que soit la date d'annulation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Annexe 1 : Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans

des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise SOLOSENIORSTOURS sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SOLOSENIORSTOURS dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour

la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

L'entreprise SOLOSENIORSTOURS a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST [l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Association Professionnelle de Solidarité pour le Tourisme - 15 avenue Carnot - 75017 - Paris. Tél : 01 44 09 25 35 - 01 44 09 88 00 - info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de SOLOSENIORSTOURS.

[Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT00006074073&dateTexte=&catégorieLien=cid>]

RCP : Assurance RCP HA RCP0231648 - HISCOX - 12 Quai des Queyries - CS 41177 - 33072 BORDEAUX - 08 10 50 20 10 - www.orias.fr

MEDIATEUR : Après avoir saisi le service clients de l'agence et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 30 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: www.mtv.travel